



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 14 décembre 2022, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 – approbation
2. Vente de terrain – demande de délégation de compétence
3. Reprise collecteurs EU et EC, secteur Saint-Vincent
4. Reprise conduite EP, secteur La Cuva – Les Colombettes
5. Budgets 2023 de la Commune
 - 5.1. Budget de compte de résultat
 - 5.1.1 Demande de crédit d'engagement
Site pollué de l'Adrey – complément d'investigation technique
 - 5.2. Budget de compte des investissements
 - 5.2.1. Demande de crédit d'étude :
Réalisation d'une conduite de transport EP, secteur Route de Planchy - Route du Briez
 - 5.2.2. Demande de crédit d'ouvrage :
Service de voirie – achat d'un véhicule utilitaire
 - 5.2.3. Demande de crédit d'ouvrage :
Administration communale – porte d'accès aux locaux
 - 5.2.4. Demande de crédit d'ouvrage :
Columbarium – réalisation
 - 5.2.5. Demande de crédit d'ouvrage :
Les Craux II – mise en séparatif, rénovation EP et EC et rénovation de routes

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

5.2.6. Demande de crédit-cadre :

EMS de la Sionge – équipement du terrain

5.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

6. Planification financière 2023-2027
7. Règlement du Conseil général
8. Proposition : promotion de la biodiversité
9. Proposition : AG Culturel
10. Commission de naturalisation – nomination d'un membre
11. Réponse aux questions du Conseil général
12. Divers

Ouverture de la séance par M. Jérôme Moret

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue les représentants de la presse, soit Mme Maud Tornare qui représente le journal La Liberté et M. Philippe Huwiler qui représente le journal La Gruyère.

Je salue tout spécialement M. Jonas Ottiger, qui siège pour la première fois à la place de M. Fabrice Brodard, démissionnaire.

Je me dois de rappeler que, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général, les débats ne peuvent être ni enregistrés, ni filmés. Aucune demande d'autorisation n'est parvenue au bureau.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumée, enregistrée. L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal ainsi que le personnel communal pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 30 novembre dernier, a paru le 2 décembre 2022 dans la Feuille Officielle n° 48, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel : 30 membres sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

1. Procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 – approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, M. Jérôme Moret clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 est approuvé à l'unanimité. Merci à Mme Véronique Margueron pour sa rédaction.

2. Vente de terrain – demande de délégation de compétence

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Sur la base du message que vous avez reçu et conformément à l'art. 10 du règlement des finances, le Conseil communal demande au Conseil général une délégation de compétence pour la vente du terrain art. 816 partielle, d'une surface d'environ 10'500 m², au Réseau Santé et Social de la Gruyère, au prix de CHF 200.-/m² soit environ CHF 2'100'000.-. En cas d'écart de plus ou moins 15% de la surface convenue, soit les 10'500m² environ, le Conseil communal sollicitera un nouvel accord au Conseil général afin d'éviter un chèque en blanc. Le produit de la vente permettra de financer les travaux prévus au point 5.2.6 "Demande de crédit-cadre : EMS de la Sionge - équipement du terrain" de la séance de ce soir. Merci.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande de délégation de compétence pour la vente de terrain art. 816, d'une surface d'environ 10'500 m², au Réseau Santé et Social de la Gruyère, au prix de CHF 200.-/m².

Après nous être assurés de la cohérence de ce prix avec les autres objets de ce type concernés dans le district, la Commission financière préavis favorablement cette demande, pour un prix total d'environ CHF 2'100'000.-

Au nom de la Commission financière

M. Bernard Sudan Président,

M. Alain Moradpour, secrétaire.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant s'exprimer, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de délégation de compétence pour la vente d'un terrain au Réseau Santé et Social de la Gruyère est acceptée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

3. Reprise collecteurs EU et EC, secteur Saint-Vincent

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La reprise des collecteurs EU et EC, secteur Saint-Vincent, est acceptée à l'unanimité.

4. Reprise conduite EP, secteur La Cuva – Les Colombettes

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La reprise de la conduite EP, secteur La Cuva – Les Colombettes est acceptée à l'unanimité.

5. Budgets 2023 de la Commune

5.1. Budget de compte de résultat

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le budget 2023 de la Commune de Vuadens a été élaboré selon les nouvelles normes comptables MCH2, faisant suite à l'entrée en vigueur de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales. En l'état actuel des travaux, la réserve de réévaluation du patrimoine administratif se monte à CHF 7'198'400.00. Cette réserve de réévaluation est utilisée pour couvrir les amortissements de réévaluation pendant les 10 prochaines années.

Les nouvelles normes MCH2 ont pour effet pour notre commune d'augmenter sensiblement la valeur de ses actifs, mais également, de facto, les amortissements y relatifs. Pour donner une idée de l'ampleur de l'augmentation, les amortissements budgétisés pour 2023 s'élèvent à CHF 911'253.-, alors qu'ils n'étaient que de CHF 393'175.- dans le budget de 2021, sous le régime MCH1, et de CHF 254'945.- dans le budget de 2020.

Le total des charges s'élève à CHF 12'169'899.00 et les produits à CHF 11'434'735.-. Le résultat est un déficit de CHF 735'163.-. Nous constatons une augmentation des charges de CHF 1'657'169.- par rapport au budget 2022, ainsi qu'une augmentation des recettes de CHF 1'004'784.-. L'écart de CHF 652'383.- par rapport au déficit budgétisé de 2022 s'explique notamment par :

- Augmentation d'environ 23 % des coûts liés à l'électricité et au CAD (environ CHF 34'000.-)
- Augmentation des salaires 2023 de CHF 2.5 % (environ CHF 27'000.- brut)
- Augmentation de 1.2 EPT de l'administration (environ CHF 110'000.- brut)

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

- Mise en place des coachs piétons pour les enfants qui se rendent à l'école (environ CHF 20'000.-)
- Subventions Mobilité & Transport public (CHF 15'000.-)
- Augmentation des charges liées (environ CHF 228'000.-)
- Augmentation des intérêts des financements (estimation du taux à 2 % au lieu de 1 %, CHF 213'000.-)

Le déficit prévu dans le budget 2023 est couvert par le capital propre non affecté qui présente, à fin 2021, un solde de CHF 3'123'272.-, auquel vient s'ajouter la réévaluation MCH2 du patrimoine financier qui doit être amortie sur l'année 2022 d'un total de CHF 4'401'706.-, portant le capital non affecté à CHF 7'450'000.-.

A noter encore que la règle MCH1, qui prévoyait un plancher au déficit à 5% des produits, n'est plus valable selon MCH2.

Le Conseil communal a élaboré le budget 2023 notamment en utilisant le crayon rouge sur certaines dépenses, soit en les priorisant. Il est conscient de l'augmentation des charges. Cependant celles-ci dépendent pour beaucoup de facteurs externes comme expliqué précédemment. Le Conseil communal estime la dotation en EPT, soit en personnel communal, comme étant optimal, notamment au regard des comparaisons avec d'autres communes et selon les besoins définis durant cette première année de fonctionnement dans le cadre de la présente législature. Il est important que les services à la population restent de qualité et que les investissements puissent être réalisés dans des délais raisonnables.

L'augmentation des charges liées inquiète particulièrement l'Exécutif qui estime que des propositions devront être faites, surtout au niveau du district, pour maîtriser et pour prioriser les budgets entre les différentes associations régionales et d'éviter ainsi une fuite en avant sans garde-fous. Au même titre, le Conseil communal prend l'engagement de travailler sur des critères qui permettront le suivi des dépenses de la compétence du Conseil communal. Mais l'augmentation des charges liées ne doit pas systématiquement déboucher sur une réduction de la marge de manœuvre communale : il en va de l'autonomie des institutions.

Au regard de la fortune de la Commune, le Conseil communal juge la situation financière globale comme étant bonne et reste serein pour l'avenir.

Budget des investissements :

Le budget des investissements est composé de la part des crédits d'engagement déjà votés et ceux qui sont présentés au Conseil général de ce soir décaissés en 2023. Le total des dépenses nettes d'investissements déjà votés s'élève à CHF 2'538'600.-. Le total des dépenses nettes d'investissements présentés au vote s'élève à CHF 425'000.-.

Les investissements soumis au vote sont détaillés dans les messages qui sont adressés au Conseil général. Les charges annuelles y sont également mentionnées. Merci.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des comptes de résultat 2023 de la commune de Vuadens.

Nous tenons tout d'abord à relever l'excellente qualité des informations et de la documentation remise à notre commission. Nous remercions également le Conseil communal pour sa disponibilité

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

lors des deux séances ainsi que pour le soin très apprécié apporté aux réponses écrites à nos questions.

Ce budget présente pour la 6^{ème} année consécutive un excédent de charges. Cette année, celui-ci s'élève à CHF 735'163.51, après un prélèvement de CHF 7'198'840.02 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif totalisant CHF 7'198'400.17.

Nous avons pris bonne note de la stratégie des autorités communales consistant à utiliser chaque année 1/10 de la réserve de réévaluation pour couvrir partiellement le déficit budgétaire. Cette stratégie permet ainsi de conserver la fortune accumulée depuis plusieurs années à Vuadens. Bien que nous partagions cette pratique dont le fondement relève du bon sens, nous invitons l'Exécutif à mettre en place des principes budgétaires (garde-fous en matières d'EPT par exemple) et à maintenir une certaine rigueur lors de l'établissement du budget annuel. Ainsi, les risques de dérapage liés à l'accoutumance au déficit budgétaire seraient maîtrisés.

Au vu de la bonne santé financière de la commune, nous préavisons favorablement le budget des comptes de résultat 2023.

La Commission financière.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Alain Moradpour :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Cher(ère)s collègues,

Comme vous le savez depuis plusieurs années, les charges liées décidées par les 5 associations intercommunales peuvent se résumer en un seul mot : augmentation.

Le budget 2023 de Vuadens ne déroge bien évidemment pas à ce constat puisqu'il s'agit ici d'un montant augmenté de plus de CHF 225'000.- à charge de notre commune, sans que celle-ci, à l'instar de toutes les communes du district, ne puisse exercer une réelle influence sur ce montant.

En effet, la commune ne peut qu'enregistrer, année après année, les hausses récurrentes des charges liées et doit en revanche opérer des réductions sur son propre budget du ménage appelées "crayon rouge".

Par conséquent, nous demandons qu'une démarche constructive soit entreprise auprès de l'ARG afin de mettre en place une nouvelle gouvernance qui permettrait tout d'abord de :

1. Consolider les budgets des 5 associations afin de fixer une augmentation globale acceptable et convenue pour les communes; ceci nécessiterait que toutes les associations intercommunales collaborent ensemble sur une enveloppe globale et non plus uniquement pour chacune d'entre elles ;
2. Cette nouvelle gouvernance permettrait également de remettre les budgets à fin juin de chaque année pour l'exercice suivant afin de donner le temps nécessaire aux représentants des communes d'en prendre connaissance et surtout d'en discuter ce qui n'est matériellement pas le cas aujourd'hui vu les délais extrêmement courts à dispositions.

Je vous remercie de votre attention.

Au nom du groupe Le Centre, votre serviteur Conseiller général.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Moradpour et donne la parole à M. Christian Levrat.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Christian Levrat :

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

On a pris note des explications du chef des finances de la commune. Je souhaiterais d'abord me joindre aux remerciements du président de la Commission financière quant à la qualité des documents qui nous ont été transmis et aussi de la transparence de la réflexion.

Je vais approuver le budget mais je dois vous avouer que ce n'est pas sans quelques grincements de dents. Nous avons un budget qui représente un déficit d'un peu plus de 6.5 % des produits générés par l'impôt. Dans l'ancien système précédant MCH2, nous aurions été contraints avec un budget présenté de cette manière de procéder à une augmentation d'impôt. Ici nous y échappons pour deux motifs :

1. La possibilité d'imputer 10 % de la valeur du patrimoine administratif au budget pour approximativement CHF 700'000.-
2. Et en puisant sur le patrimoine financier non affecté de la commune également CHF 700'000.-.

On peut procéder de cette manière durant un certain temps. On peut le faire, en considérant que nous avons des investissements très importants qui nous attendent, mais reste que ce n'est pas une gestion durable des finances communales. Je suis un peu surpris d'ailleurs de me retrouver à vous dire ça aujourd'hui parce que j'ai lu avec attention les comptes-rendus des discussions qui ont lieu à Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne ou Bulle, et j'ai constaté que c'était plutôt des représentants du camp bourgeois qui appelaient à la prudence et qui essayaient de mettre en garde contre les conséquences de cette approche-là qui vise à utiliser la fortune de la commune qui finalement a été construite à coups de sacrifices par l'ancienne équipe qui gérait notre commune pour financer le ménage courant.

On ne saurait trop appeler à la prudence et être attentif à l'équilibre budgétaire, si on peut encore parler d'équilibre budgétaire, mais au moins la maîtrise des coûts dans les prochaines années.

La planification financière que vous nous proposez prévoit des déficits 6,8 à 15 % du total des recettes au terme de l'exercice financier. Je suis bien heureux de vous entendre dire que vous êtes satisfaits du caractère sain des finances de la commune. A votre place, je serais un peu plus inquiet : je pense qu'il y a un risque réel de voir les coûts financiers exploser. Je crois que nous devrions être très prudents, en particulier si j'entends que certain parmi vous rêvent d'une baisse d'impôt à court terme. Je pense que vous seriez bien avisés d'essayer de faire en sorte d'abord de maîtriser la charge financière de la commune et gérer correctement le budget sous MCH2. Ensuite, ultérieurement peut-être d'ici quelques années, réfléchir à la charge fiscale.

Le dernier point que je souhaite aborder dans l'entrée en matière sur le budget est l'attrait à ces charges liées. D'abord, il ne faut pas oublier que c'est une plainte éternelle des communes, la question de l'augmentation des charges liées. Mais il ne faut pas oublier que les charges liées ne sont pas si liées que cela. Ce sont nos représentants, donc les membres de l'Exécutif, qui siègent aux associations intercommunales qui les décident. Donc les cinq associations dont on parle sont des associations dans lesquelles on est représenté et dans lesquelles, année après année on vote ces augmentations-là, la plupart du temps d'ailleurs pour de très justes motifs. Je veux dire qu'on parle d'école, de social, d'EMS ou d'autres choses. Il n'y a pas à douter du fort soutien populaire derrière ces dépenses-là. On l'a vu avec le vote sur les EMS. Ceci dit, je trouve que l'idée qu'émet notre collègue M. Moradpour est très intéressante et on en a effectivement débattu à la Commission financière. C'est une direction dans laquelle on devrait aller et on devrait essayer de réfléchir dans quelles mesures on ne devrait pas avoir une coordination entre ces différentes dépenses, essayer de faire en sorte qu'elles soient échelonnées sur le temps et qu'on ne soit pas confronté tout à coup à

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

une augmentation parce que les écoles, la santé et le social décident tous d'investir au même moment. Qu'on ne soit pas confronté à des effets de pic. La solution me semble-t-il vient plutôt du canton : c'est la réforme qui est portée par M. Didier Castella, qu'il a présentée récemment et qui vise à améliorer fortement la coordination à l'échelon régional. Aujourd'hui, on est obligé de considérer qu'avec l'explosion du nombre d'associations intercommunales, on arrive aux limites du système. On arrive aux limites de ce que les communes peuvent faire toutes seules, et peut-être déjà si l'on n'arrive pas à faire une commune unique en Gruyère, ce serait intéressant de renforcer fortement la coordination au niveau interrégional. En tout cas, à mon sens, on serait bien inspiré d'explorer soit la piste qui est tracée par M. Alain Moradpour, soit la piste qui est tracée par M. Didier Castella de renforcer rapidement la coordination au niveau interrégional.

En résumé, je vais voter pour le budget mais je ne partage pas l'enthousiasme du Conseil communal quant à la situation des finances de Vuadens.

M. Jérôme Moret remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

Premièrement le groupe PLR soutient la proposition du groupe PDC quant à la rigueur sur le budget. Rigueur budgétaire ne rime pas forcément avec déficit ou bénéfice mais bien sûr avec le suivi des positions budgétaires prévues sur l'année. Donc c'est un point qu'on soutient complètement, également la problématique des charges liées. Elles sont votées très clairement par les délégués dans les associations : aucun contrôle au niveau de la Commission financière ni au Conseil général, et donc la mise en œuvre des différentes mesures prévues soit par le canton soit par d'autres instances soutenues par notre commune sont à notre avis nécessaires.

Par contre, je ne partage pas du tout l'avis mon collègue qui s'est exprimé tout à l'heure. Nous estimons que la santé financière de la commune est bonne. Je pourrai même la qualifier de très bonne, avec des réserves générées durant les années précédentes. Elles doivent aussi être utilisées par les gens qui ont créé cette valeur durant toutes ces années. Donc au-delà du système qui a changé, de patrimoines administratifs qui ont été réévalués, ces derniers prévus de manière assez prudente sur une utilisation sur 10 ans permettent très clairement d'entrevoir une baisse d'impôt de l'ordre de 5 points sans mettre en danger la santé financière de la commune ni les investissements nécessaires à venir. Donc, c'est sans réserve que je voterai le budget 2023 en encourageant la commune à investir pour les citoyens de ce village, tant au niveau culturel que sportif ou social.

Merci de votre attention.

M. Jérôme Moret remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Monsieur le Président,

Chers et chères collègues,

Pour répondre à M. Christian Levrat, le Centre et le camp bourgeois se soucient bien sûr de ce problème, soit un déficit important. Mais on souhaite que celui-ci soit contrôlé pour les prochains budgets. Par contre, il faut tenir compte aussi d'une future péréquation financière entre les communes. Ces communes les plus riches seraient perdantes si on perd ce capital qui appartient aux citoyens, et comme l'a relevé M. Claude Thürler, qui a été fait ces dernières années. Donc le groupe le Centre soutiendra ce budget.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Genoud. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion.

5.1.1 Demande de crédit d'engagement Site pollué de l'Adrey – complément d'investigation technique

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation : pour rappel, il s'agit d'un suivi hydrogéologique sur 3 ans, réparti sur les années 2023 à 2025.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'engagement de CHF 36'000.-, réparti sur les années 2023 à 2025 à raison de CHF 12'000.-/an, montant auquel il faut déduire encore les subventions fédérales et cantonales à hauteur de 60 %, soit CHF 21'600.-. Les frais financiers se composent uniquement de cette dépense dont le financement est pris sur les liquidités courantes. Merci.

Financement

Par les liquidités CHF 36'000.-

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de son mandat légal, la commission financière a procédé à l'examen de la demande de crédit d'engagement pour le site pollué de l'Adrey – complément d'investigation technique et suivi hydrogéologique sur 3 ans.

Nous préavisons favorablement ce crédit d'engagement de CHF 36'000.- réparti sur les années 2023 à 2025 financé par les liquidités communales. Nous notons que les subventions fédérales et cantonales attendues devraient atteindre CHF 21'600.-, soit environ 60%.

La commission financière.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'engagement pour un complément d'investigation technique sur le site pollué de l'Adrey est acceptée à l'unanimité.

5.2. Budget de compte des investissements

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Je n'ai pas de complément à faire par rapport à ce que j'ai dit en préambule. Je me suis déjà avancé en présentant ce que le Conseil communal sollicitait au Conseil général de ce soir. Merci.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et passe au point suivant.

5.2.1. Demande de crédit d'étude :

Réalisation d'une conduite de transport EP, secteur Route de Planchy - Route du Briez

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de CHF 56'000.-, financé par emprunt ou par les liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'120.- par année et de l'amortissement de CHF 700.00 par année, soit CHF 1'820.- de charges annuelles.

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

par emprunt ou par liquidités	CHF 56'000.-
-------------------------------	--------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs	CHF 1'120.-
---------------------	-------------

Amortissements	CHF 700.-
----------------	-----------

Charges annuelles	CHF 1'820.-
-------------------	-------------

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

La Commission financière a procédé à l'examen de la demande de crédit pour la réalisation d'une conduite de transport EP – secteur Route du Planchy – Route du Briez.

Ce crédit d'étude de CHF 56'000.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Le financement est prévu par les liquidités communales ou emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 1'820.- Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

La demande de crédit d'étude pour la réalisation d'une conduite de transport EP, secteur Route de Planchy – Route du Briez, est acceptée à l'unanimité.

5.2.2. Demande de crédit d'ouvrage : Service de voirie – achat d'un véhicule utilitaire

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 50'000.-, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'000.- par année et de l'amortissement de CHF 5'000.- par année, soit CHF 6'000.- de charges annuelles.

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

par emprunt ou par liquidités	CHF 50'000.-
-------------------------------	--------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs	CHF 1'000.-
---------------------	-------------

Amortissements	CHF 5'000.-
----------------	-------------

Charges annuelles	CHF 6'000.-
-------------------	-------------

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande de crédit d'ouvrage pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour la voirie.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage de CHF 50'000.- financé par les liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles y relatives sont estimées à CHF 6'000.- .

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Daniel Bovigny :
Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames,
Messieurs,

Lors de la séance de présentation, j'avais demandé au conseiller responsable s'il n'y avait pas une possibilité de choisir autre chose qu'un véhicule qui fonctionne avec diesel, c'est-à-dire un véhicule électrique. Entre temps, j'ai eu quelques échanges avec M. Alain Heimo qui m'a donné toutes les réponses concernant cet objet ; des réponses que j'attendais un peu. Il y a une question de prix et plusieurs autres raisons aussi ; très peu de modèles existent dans ce sens-là.

Je ne veux pas revenir là-dessus, mais je réitère cette demande pour l'achat d'un prochain véhicule : qu'on étudie systématiquement s'il n'y a pas la possibilité d'acheter un véhicule électrique. Notamment en raison du nombre de panneaux solaires qu'on a installés, on peut utiliser notre propre courant en autoconsommation pour ce genre de véhicule qui ne circule finalement que très peu au loin. On n'a pas besoin que les batteries tiennent longtemps car les distances ne sont pas très longues. Merci.

M. Jérôme Moret remercie M. Daniel Bovigny. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service de voirie est acceptée à l'unanimité.

5.2.3. Demande de crédit d'ouvrage :

Administration communale – porte d'accès aux locaux

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des renseignements donnés dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :
Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 40'000.-, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 800.- par année et de l'amortissement de CHF 4'000.- par année, soit CHF 4'800.- de charges annuelles.

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

par emprunt ou par liquidités	CHF 40'000.-
-------------------------------	--------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs	CHF 800.-
Amortissements	<u>CHF 4'000.-</u>
Charges annuelles	CHF 4'800.-

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

La demande de crédit d'ouvrage pour la porte d'accès automatique aux locaux de l'Administration communale a été examinée par nos soins pour la séance du Conseil général du 14 décembre 2022.

La Commission financière préavise favorablement le crédit d'ouvrage de CHF 40'000.- financé par les liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles y relatives sont estimées à CHF 4'800.-.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le changement de la porte d'accès aux locaux de l'Administration communale est acceptée à l'unanimité.

5.2.4. Demande de crédit d'ouvrage : Columbarium – réalisation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 50'000.-, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 1'000.- par année et de l'amortissement de CHF 1'500.- par année, soit CHF 2'500.- de charges annuelles.

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 50'000.-
-------------------------------	--------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs	CHF 1'000.-
---------------------	-------------

Amortissements	CHF 1'500.-
----------------	-------------

Charges annuelles	CHF 2'500.-
-------------------	-------------

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un deuxième colombarium.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage de CHF 50'000.- financé par les liquidités communales ou un emprunt bancaire. Les charges financières annuelles y relatives sont estimées à CHF 2'500.-

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation d'un Columbarium est acceptée à l'unanimité.

5.2.5. Demande de crédit d'ouvrage :

Les Craux II – mise en séparatif, rénovation EP et EC et rénovation de routes

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 3'960'000.-, réparti comme suit :

- eau CHF 936'000.-
- épuration CHF 2'047'000.-
- route CHF 977'000.-,

financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de CHF 79'200.- par année et de l'amortissement de CHF 61'712.50 (en 80 ans pour l'eau et épuration et en 40 ans pour les routes), soit CHF 140'912.50 de charges annuelles.

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	CHF 3'960'000.-
-------------------------------	-----------------

Frais financiers

Intérêts estimatifs	CHF 79'200.--
Amortissements	CHF 61'712.50
Charges annuelles	CHF 140'912.50

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de son mandat légal, la Commission financière a examiné la demande du crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif et la rénovation de routes – secteur les Craux II.

La Commission financière préavise favorablement cet important crédit d'ouvrage de CHF 3'960'000.- réparti à raison de CHF 936'000.- pour l'eau, CHF 2'047'000.- pour l'épuration et CHF 977'000.- pour les routes. Le financement est prévu emprunt bancaire dont les charges financières annuelles sont estimées à CHF 140'912.50.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Joël Grandgirard :

Chères Conseillères communales,

Chers Conseillers communaux,

Monsieur le Syndic,

Monsieur le Président du Conseil général,

Cher(ère)s collègues,

Bonsoir,

Au nom du groupe UDC, nous avons une question. Est-ce que les CHF 600'000.- de subvention du SaGRi sont déduits des CHF 977'000.- de la route ou faut-il les rajouter ?

M. Cédric Seydoux :

Bonsoir Monsieur le Président,

Cher(ère)s collègues,

Pour répondre à la question de M. Joël Grandgirard, les subventions ne sont jamais déduites des demandes de crédit. On fait la demande de crédit pour l'entier du projet et les subventions arrivent par après. Les subventions en question tiennent compte de la route mais aussi des conduites.

M. Jérôme Moret remercie M. Cédric Seydoux. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif, la rénovation EP et la rénovation des routes, secteur Les Craux II, est acceptée à l'unanimité.

5.2.6. Demande de crédit-cadre :

EMS de la Sionge – équipement du terrain

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des explications données dans le message joint à la convocation.

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Mesdames,

Messieurs,

Puisque le Conseil général a accordé la délégation de compétence au point 2 de l'ordre du jour, nous pouvons donc effectivement venir avec ce point. Le Conseil communal sollicite l'autorisation du

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

Conseil général pour un crédit-cadre de CHF 260'000.- financé par les liquidités (vente du terrain décidée auparavant).

Les frais financiers se composent de l'amortissement de CHF 6'500.- annuels.

Financement

Par liquidités CHF 260'000.--

Frais financiers

Amortissements CHF 6'500.--

L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

La Commission financière a, dans le cadre de son mandat légal, procédé à l'examen de la demande de crédit-cadre pour l'équipement du terrain art. 816 EMS la Sionge.

Nous préavisons favorablement le crédit-cadre sollicité pour autant que le Conseil général accepte la demande de délégation de compétence sous le point 2 de l'ordre du jour de cette séance.

Tel en a été le cas. Le financement du crédit-cadre de CHF 260'000.- est prévu par prélèvement sur les liquidités.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit-cadre pour l'équipement du terrain du futur EMS de la Sionge est accepté à l'unanimité.

5.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

En résumé, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour :

Budget de fonctionnement 2023 :

Total des charges : CHF 12'169'899.-

Total des revenus : CHF 11'434'735.-

Budget des investissements 2023 :

Total des charges : CHF 3'980'000.-

Total des revenus : CHF 1'015'400.-

Total net des investissements demandés : CHF 22'338'983.-

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

La Commission financière s'étant déjà prononcée sur le budget de fonctionnement, je complète ce précédent rapport par le rapport concernant le budget du compte des investissements.

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des comptes des investissements 2023 de la commune de Vuadens, présenté lors de cette séance.

Ce budget totalise CHF 22'338'983.- net dont CHF 4'416'000.- net à titre de nouveaux investissements du patrimoine administratif soumis pour approbation au Conseil général lors de cette séance. La capacité financière de la commune permet les nouveaux investissements envisagés. Nous préavisons favorablement le budget de compte des investissements 2023.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.

6. Planification financière 2023-2027

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales,

Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a transmis au Conseil général la planification et ses mises à jour selon les art. 5 et 6 de la Loi sur les Finances communales. La planification a été adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 8 novembre 2022. Elle a pour but de montrer l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact des investissements réalisés, en cours ou en intention. Elle n'est pas une copie conforme de ce que seront les budgets à venir. Néanmoins, elle permet d'estimer la capacité et la solidité financière du ménage communal.

Depuis l'année dernière, le Conseil communal a affiné l'évaluation du patrimoine financier, notamment en commandant plusieurs expertises pour déterminer la valeur des biens immobiliers (chalets d'alpage, terrains, immeubles, etc.). Par ailleurs, il a établi une planification sur les 10 ans à venir, planification qui a été présentée en détails à la Commission financière le 29 novembre dernier. Il a ajusté aussi les données nouvellement connues, comme les dépenses liées à la construction des EMS en Gruyère voté en septembre 2022 et du centre sportif régional, ou les nouveaux investissements prévus durant la période sous revue.

Après 5 ans ou après 10 ans, dans les deux cas de figure, le capital propre non affecté reste positif sans modification des barèmes de l'impôt, ce qui démontre la solidité financière du ménage communal. Les investissements réalisés, en cours ou en intention s'élèvent à plus de 23 millions de francs pour les dix ans à venir. Si a priori leur financement est assuré, il s'agira avant tout de les réaliser dans des délais raisonnables. Car aujourd'hui, il devient toujours plus difficile de les effectuer

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

comme souhaité à cause de multiples facteurs externes (réglementation en matière d'aménagement, procédures administratives, recours, délais des travaux). Pour ce faire, en plus du renforcement des ressources humaines au département technique, l'Exécutif communal se réfère toujours au programme de législature qu'il suit attentivement et a élaboré un échéancier d'intention des investissements, revu deux fois par année en séance dite "au vert".

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

Avec le plan financier à 5 ans, les autorités disposent d'un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Après avoir réalisé un important travail dans le cadre de la réévaluation du patrimoine financier suite à l'introduction des normes MCH2 l'année passée, l'administration communale a procédé cette année à une planification de qualité aussi complète qu'utile.

Comme relevé dans notre préavis du budget de compte de résultat 2023, nous invitons l'Exécutif à poursuivre une politique budgétaire rigoureuse afin d'éviter la banalisation des déficits budgétaires annuels, sous prétexte d'utilisation de la fortune non affectée.

M. Jérôme Moret remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

7. Règlement du Conseil général

Chacune et chacun a pu prendre connaissance dudit règlement ainsi que du message du Bureau du Conseil général.

M. Jérôme Moret ouvre la discussion sur ce point.

Mme Isabelle Seydoux :

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Cher(ère)s collègues,

J'aimerais juste remercier mes collègues du bureau pour le travail effectué dans l'élaboration de cette révision du règlement du Conseil général. Nous souhaiterions également que les formulaires ad hoc pour les propositions des postulats et autres soient dans les meilleurs délais mis à disposition et je vous en remercie par avance.

M. Jérôme Moret remercie Mme Isabelle Seydoux. La parole n'étant plus demandée, il soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Le règlement du Conseil général est approuvé à l'unanimité.

8. Proposition : promotion de la biodiversité

Le bureau du Conseil général estime recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 18 mai 2022 par M. Alain Genoud pour le groupe Le Centre.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Alain Genoud, pour un éventuel complément d'information.

M. Alain Genoud :

Mesdames,

Messieurs,

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est éventuellement que, dans cette proposition, on mettait en avant le fait d'encourager la commune à avoir une telle pratique sur les propriétés privées. Il n'y a rien de contraignant dans cette proposition concernant les privés.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Genoud. Il ouvre la discussion et donne la parole à Mme Nathalie Romanens Scaiola.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Mesdames,

Messieurs,

Nous soutenons l'idée d'une promotion de la biodiversité, mais préférons attendre qu'un cadre légal soit défini par le canton auprès des communes, afin d'inventorier de manière transparente les différentes mesures à appliquer.

L'Association des Communes Fribourgeoises a d'ailleurs dû se positionner quant à la stratégie cantonale de biodiversité et a rendu son rapport en septembre dernier. Nous en saurons probablement davantage prochainement.

M. Jérôme Moret remercie Mme Nathalie Romanens Scaiola et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Merci Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Nous avons également discuté de cette proposition. J'aurais juste une remarque préliminaire à faire : si je me réfère au nouveau règlement que nous venons d'approuver, selon l'art. 51, on devrait parler uniquement de recevabilité et de la transmission au Conseil communal, si j'ai bien compris. C'est plutôt de la recevabilité plutôt qu'il en va, que du fond si je comprends bien le règlement.

Pour nous, cette proposition fait sens et elle est déjà recevable. Cela paraît clair. Sur le fond elle fait sens. On doit encourager la biodiversité, je pense qu'on est tous d'accord, chez les privés. J'ai trouvé également très intéressant l'idée de l'encourager à la commune : je pense qu'on a assez d'endroits où on pourrait faire des prairies fleuries ou d'autres choses, autour de l'école, sur certains bords de route. Je pense que c'est très intéressant. Au niveau de la stratégie biodiversité qui a été évoquée juste avant, je pense qu'elle va arriver. Il faudra encore bien une année pour qu'elle arrive. Cela peut être quelque chose de transitoire qui va encourager la biodiversité dans la commune. Comme on l'a dit, ce n'est pas obligatoire mais je pense que c'est un vrai pas et un bon pas pour la commune de se dire : Eh bien maintenant on encourage non seulement les privés mais nous aussi on fait le pas et de se dire qu'on peut laisser certains espaces en prairie fleurie ou d'autres manières.

M. Jérôme Moret remercie Mme Marie Levrat. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

La transmission de la proposition "promotion de la biodiversité" au Conseil communal est acceptée à la majorité, soit

- 24 oui
- 6 non
- 0 abstentions.

9. Proposition : AG Culturel

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 18 mai 2022 par Mme Delphine Perrinjaquet pour le groupe PS-Les Verts.

M. Jérôme Moret donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet pour un éventuel complément d'information.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Mesdames,

Messieurs,

Cher(ère)s collègues,

Je vais juste vous donner quelques informations complémentaires au niveau tarifaire de l'AG culturel. Il est vrai que c'est un abonnement qui est proposé aux jeunes de 0 à 25 ans. L'idée est que la commune l'offre aux nouveaux citoyens.

En fait, quand la commune l'offre aux nouveaux citoyens, elle l'obtient au prix de CHF 50.- pour l'abonnement annuel au lieu de normalement CHF 100.- à l'année. L'association de l'AG culturel fait un tarif spécifique pour les communes qui l'offrent aux nouveaux citoyens. Ils leur renvoient sous forme de bon qui peut être transmis directement aux nouveaux citoyens lors de la rencontre qui se fait avec les nouveaux citoyens. C'est eux qui décident de comment ils veulent le transmettre et après c'est le jeune avec ce bon qui s'inscrit et le commande directement. Donc, il n'y a aucune obligation : c'est à leur propre bon vouloir.

M. Jérôme Moret remercie Mme Delphine Perrinjaquet. Il ouvre la discussion et donne la parole à M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Le groupe MI soutiendra la proposition. Nous sommes favorables à une option qui précise que les possibles bénéficiaires de cet abonnement général culturel doivent s'annoncer proactivement auprès de la commune pour l'obtenir. Nous demandons également au Conseil communal de définir le nombre d'abonnements à disposition annuellement. Merci de votre attention.

M. Jérôme Moret remercie M. Jacques Chollet et donne la parole à Mme Nicole Berset

Mme Nicole Berset :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Cette association constitue une belle offre pour nos jeunes afin de les sensibiliser au monde culturel riche et varié qui nous entoure, ainsi que de leur faciliter l'accès à ces événements. Par contre, nous ne sommes pas convaincus que l'objectif visé, à savoir "découvrir autrement le monde et se le

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

questionner" soit atteint via cette offre. Nous craignons surtout que bon nombre de ces abonnements restent inutilisés.

Et à ce moment-là pourquoi que pour les nouveaux citoyens ?

M. Jérôme Moret remercie Mme Nicole Berset et donne la parole à nouveau à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Pourquoi qu'aux nouveaux citoyens ? On a pensé que c'est un cadeau sympathique pour leurs venues dans la vie civique. C'est pour ça qu'on le proposait à eux directement. Comme ça chaque année, ce sont d'autres jeunes qui le reçoivent et qui ont la possibilité de le découvrir à un prix qui sera pour eux gratuit. Et s'ils ont envie de continuer, ils peuvent chaque année le racheter par eux-mêmes pour le prix de CHF 100.- pour une année.

M. Jérôme Moret remercie Mme Delphine Perrinjaquet pour ces précisions. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission de la proposition "AG Culturel" au Conseil communal est acceptée à la majorité soit

- 25 oui
- 5 non
- 0 abstentions.

10. Commission de naturalisation – nomination d'un membre

En sa qualité de membre du Conseil général, M. Fabrice Brodard était membre de la Commission de naturalisation.

Le groupe PS-Les Verts propose que l'intéressé continue de siéger au sein de cette commission.

Aucun autre candidat n'étant proposé, M. Fabrice Brodard est élu en qualité de membre de la Commission de naturalisation.

Félicitations !

11. Réponse aux questions du Conseil général

Chacune et chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

Personne ne souhaitant un complément d'information, M. Jérôme Moret clôt ce point.

12. Divers

M. Jérôme Moret donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Je vous remercie de nous donner la parole, car nous avons quelques informations à vous communiquer.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

Parchets communaux : le Conseil communal a adopté un règlement interne pour l'attribution des parchets communaux en juin dernier en vue des futures attributions. Entre-temps, il s'est rendu compte de certaines lacunes dans le cadre de sa mise en œuvre. Ainsi, il le retravaille en ce moment. Des contacts avec des professionnels et avec d'autres communes ont été entrepris ou sont en cours. Les prochaines attributions de parchets communaux pour 2023 et suivantes seront faites sur la base de ce nouveau règlement qui sera validé encore cette année au sein de l'Exécutif.

Bulletin communal : la population a reçu le nouveau bulletin communal la semaine passée. Comme annoncé, le Conseil communal a mandaté une personne pour se charger de la coordination et de la rédaction du bulletin. Vos contributions seront néanmoins toujours les bienvenues.

Le bulletin paraîtra deux fois par année, soit au début du mois de décembre et au début du mois de mai, en principe quelques jours avant le Conseil général, afin d'informer la population sur les dossiers en cours. En parallèle, il est prévu d'envoyer des bulletins express, sans contenu rédactionnel, uniquement des informations officielles ou de la vie des sociétés.

Plan directeur régional : le plan directeur régional devrait être adopté par l'assemblée des délégués de l'ARG le 22 décembre prochain, ici-même à Vuadens. Notre district vit une évolution constante de sa population. Il est estimé que son augmentation sera d'environ 10'000 habitants à l'horizon 2030. Au vu de cette évolution, le Comité de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation (CO) étudie déjà l'implantation d'un quatrième bâtiment. Au vu de l'actuelle répartition géographique des trois CO existants, ce quatrième CO devrait se situer plutôt en direction de La Sionge. Ainsi, le Préfet s'est adressé en novembre dernier aux représentants des Communes du secteur de La Sionge et de la Commune de Bulle, les enjoignant à discuter d'un emplacement pour un éventuel accueil d'un quatrième CO. Ce dernier pourrait être construit par les seules communes grüériennes mais l'on peut également se poser la question d'une construction entre les districts du Sud.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Vuadens a répondu favorablement à la demande du Préfet. Il a considéré que la Commune est idéalement située pour accueillir ce 4^{ème} CO grâce aussi à la desserte en transports publics, que l'installation d'un CO permettrait à la population de bénéficier de certaines infrastructures, notamment sportives et que les retombées pour la vie du village, aussi économiques, sont réelles.

Aujourd'hui, l'emplacement n'est pas précisément défini, et les garanties que le CO se situe à Vuadens ne sont pas encore données. Cela dépendra aussi de la position des autres communes voisines qui sera connue certainement lors de l'assemblée du 22 décembre prochain.

Economie : vous avez lu dans la presse que l'entreprise Sushi Mania Vuadens SA a besoin de trouver des solutions de nouveaux bâtiments pour poursuivre son développement. Des contacts ont eu lieu avec la Commune. Le Conseil communal a fait la proposition de s'implanter à l'Est de Starrag. A ce jour, nous pouvons vous dire que la demande de Sushi Mania est entre les mains du Conseil d'Etat qui a reçu un courrier de la région, donc de l'ARG, le 25 novembre 2022, qui devra clairement se positionner sur l'importance stratégique de cette implantation.

M. Noam Rey passe la parole à MM. Alain Heimo et Dominique Ropraz, qui vont vous faire un petit retour sur les mesures prises par la commune dans le domaine de l'énergie.

M. Alain Heimo :

Je vais juste prendre la parole pour des nouvelles concernant l'éclairage de notre commune. Nous avons commandé ce printemps le plan directeur au Groupe E concernant l'éclairage public à savoir que nous avons 207 points lumineux dans le village et 135 sont déjà en LED, soit 65 %. La commune peut être considérée comme bon élève mais il y a toujours des améliorations et des remplacements à effectuer ces prochaines années.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

Deuxième chose : nous avons demandé au Groupe E d'augmenter la durée d'extinction nocturne. Ces luminaires sont actuellement éteints de 01h00 à 05h00 et cela passerait 23h30 à 5h30 soit deux heures de plus d'extinction.

M. Dominique Ropraz :

Nous avons reçu de la part de la Préfecture des directives concernant la pénurie d'énergie. Le rôle des communes pour la protection des personnes vulnérable est très important, au vu notamment de la proximité de la connaissance de leur population mais aussi pour des questions d'acceptabilité des visites.

Au vu des événements récents, nous avançons sur une période hivernale incertaine. Ainsi, en prévision du risque de pénurie d'énergie, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences d'une éventuelle pénurie d'énergie. Nous allons dans les prochaines semaines faire un tout-ménage pour que les gens puissent s'inscrire à un numéro défini au niveau de la commune. Ces gens qui ont des soucis de santé et qui ne se sentent pas en sécurité pourront nous contacter.

Deuxième chose qui va être mise en place : ce sont des points de rencontre d'urgence. On doit définir dans la commune un point de rencontre d'urgence. Ce lieu sera dans cette salle (salle communale). D'autres informations parviendront dans le courant janvier-février pour la mise en place de ce point de rencontre. Beaucoup de choses sont mises en place au niveau de l'énergie en cas de rupture et pénurie. Alors nous allons mettre en place au niveau de la commune beaucoup de chose aussi.

M. Jérôme Moret remercie M. Dominique Ropraz.

Pour la poursuite des divers, M. Jérôme Moret souhaite garder la même structure que lors des dernières séances, à savoir :

1. Propositions
2. Questions
3. Remarques

M. Jérôme Moret demande s'il y a des propositions, et donne la parole à M. Joël Grandgirard.

Chères Conseillères, chers Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Président du Conseil général,
Cher(ère)s collègues,
Rebonsoir,

J'ai une proposition à faire : dans mes souvenirs, en hiver, on pouvait boire un chocolat chaud à la récré. On l'appréciait beaucoup. J'aurais à cœur de remettre cela sur pieds, avec l'aide des commerçants du village ainsi que de la commune. Nous pourrions faire par exemple 1 à 2 actions par année : une pomme en automne, un chocolat chaud en hiver et pourquoi pas un petit pain au printemps. Des jolis souvenirs pour nos enfants, des récréations à partager ensemble, avec des produits locaux, sains et de qualité !

M. Jérôme Moret remercie M. Joël Grandgirard.

La parole n'étant plus demandée, M. Jérôme Moret passe aux questions et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

Mme Isabelle Seydoux :

J'ai juste une question, un complément pour M. Ropraz par rapport à tout ce qui a été annoncé pour les mesures par rapport à l'énergie. Je suis très heureuse d'entendre tout ce qui est prévu et notamment pour les personnes qui pourraient se sentir en insécurité par rapport à ça. Est-ce que l'occasion du tout ménage qui va être distribué prochainement serait finalement aussi l'occasion d'utiliser le dos de ce tout ménage pour redonner les informations de base de la Confédération ou du Canton concernant les bonnes pratiques à mettre en œuvre. On sait que tout le monde va devoir fournir un effort, donc ce serait l'occasion d'utiliser ce tout-ménage pour le rappeler.

M. Jérôme Moret remercie Mme Isabelle Seydoux et donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

J'ai une question par rapport l'accueil extrascolaire. Il y a un questionnaire qui avait été envoyé à la fin de l'hiver passé aux familles ayant des jeunes enfants ou scolarisés pour savoir si on avait besoin d'une extension de l'accueil extrascolaire. Je voulais savoir quelles étaient les résultats de ce questionnaire.

M. Emmanuel Romanens :

Monsieur. le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Effectivement, ce printemps nous avons envoyé un questionnaire uniquement aux personnes concernées. Malheureusement le retour était très faible puisqu'il y a eu moins de 30% de retour de ce questionnaire. C'est un questionnaire qui est demandé par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) et lui-même n'a pas trouvé que c'était représentatif de ce qu'il y avait.

Concernant les ouvertures plus grandes, c'est-à-dire pendant les vacances : pour l'instant le Conseil communal y a renoncé. Il y a éventuellement le mercredi après-midi qui peut se poser en question et là on va je pense partir sur un sondage pour voir si éventuellement des personnes seraient intéressées. Mais effectivement, on était très déçu de ce retour parce qu'avec moins de 30% (je rappelle qu'on n'a évidemment pas envoyé cela à toute la population), on a envoyé uniquement aux gens qui étaient concernés par des enfants en âge d'aller à l'accueil extrascolaire.

M. Jérôme Moret remercie M. Emmanuel Romanens de ces explications, et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Monsieur le Président,

J'aurai une question pour le Conseil communal au niveau de la COOP, et plus précisément du parking de la COOP. Je voulais savoir ce qui est prévu au niveau de ce parking : je pense que l'on n'est pas loin d'avoir des accidents quand les voitures vont dans les deux sens. C'est un peu le bordel pour être clair, et je voulais savoir s'il y a une prévision pour éventuellement un sens unique. Je ne sais pas comment vous avez prévu de régler le problème.

M. Alain Heimo :

Le problème qu'il y a avec cette COOP, c'est que c'est en main privé. On ne peut qu'encourager le propriétaire à faire quelque chose. Il y aura des améliorations prévues avec Valtraloc, en tout cas pour l'entrée-sortie en face de la laiterie. On l'a encouragé de le faire. On aura une discussion bientôt avec lui pour ceci. Il nous avait promis de faire quelque chose : il a déjà mis des lignes de passage piétons vers les cases, et il y a eu l'amélioration pour le parc à caddies. Ils ont mis des plexis transparents (avant ils étaient opaques), ce qui améliore déjà la sécurité. Mais il est clair que ce n'est

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

pas idéal. On va continuer à l'encourager dans ce sens mais c'est lui maître des lieux. On ne peut que l'encourager à faire quelque chose de mieux.

M. Jérôme Moret remercie M. Alain Heimo et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

J'ai une question pour le Conseil communal : Dans les budgets 2023, on nous a informés de l'installation d'un défibrillateur supplémentaire au terrain de foot, ce qui est une excellente proposition. Par contre, afin que chacun et chacune puisse intervenir en cas de besoin et pas seulement dans l'utilisation d'un défibrillateur, nous souhaiterions suggérer au Conseil communal d'organiser un cours type "Premiers Secours" destinés aux citoyens. Les premiers instants d'une prise en charge sont essentiels et il serait certainement rassurant pour beaucoup d'entre nous de pouvoir rafraîchir nos connaissances acquises lors de l'obtention de notre permis de conduire. Ça veut dire que ça date pour beaucoup d'entre nous. On souhaite tous pouvoir "faire quelque chose" lorsqu'un événement surgit. Cependant c'est souvent le "que faire et comment" qui pose question et peut retarder une bonne prise en charge. M. Claude Remy, moniteur dans la section des samaritains de Bulle et environs, se tient à la disposition du Conseil communal si ce dernier souhaite se renseigner à ce sujet.

M. Noam Rey :

Je vous remercie pour la question. Effectivement, on n'est pas insensible à ce genre de chose, c'est clair. On prend note aussi de la personne qui serait disposée le cas échéant à nous soutenir dans cette démarche.

Sachez aussi qu'en notre qualité d'employeur on a aussi entrepris la même chose pour les collaborateurs de la commune puisqu'on a donné une formation (je crois que c'était l'année passée) pour rassurer ou donner l'information. Nous avons fait ça parce que c'est aussi sauf erreur une obligation que chaque entreprise de plus d'un certain nombre de personnes forme ses collaborateurs. Nous avons plusieurs sites où il y a des défibrillateurs. On prend note en tout cas et effectivement à suivre si on fait une séance plus large à la population, voire aux gens qui sont concernés, notamment du FC puisque ce sera sur leur site principalement que se situera celui-ci.

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey, et redonne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Désolée j'ai juste encore une question et ce sera la dernière. J'avais une question par rapport à la proposition du plan de mobilité durable qui est désormais dans les mains du Conseil communal. On l'avait traité lors de notre dernière séance. Notre groupe avait formulé le souhait que la Commune mentionne sur son site internet, dans le journal communal ou tout autre moyen de communication, l'adresse du site qui a été mis en place par l'Association des communes fribourgeoises qui se nomme "frimobility". Il y a également une plateforme cantonale de covoiturage qui est gérée par l'association suisse e-covoiturage.ch.

A ce jour, sauf erreur, je n'ai pas encore vu ces informations. Est-ce que ce serait possible de les mettre à disposition des citoyens et citoyennes déjà dans l'intervalle de traiter cette proposition. Ce sont déjà des petites choses qui pourraient être mises en place sans autre pour inciter le covoiturage.

M. Noam Rey :

Je vous remercie également pour la remarque. Je confirme, je suis sur le site actuellement, je viens de faire une recherche et effectivement il n'y a rien sur la "frimobility". On va donc regarder ce qu'on peut mettre en œuvre.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

La parole n'est plus demandée pour des questions, ni pour des remarques.

M. Jérôme Moret rappelle que les textes de des interventions doivent être déposés auprès de notre secrétaire à la fin de la séance. Avant de clore cette séance, il donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Je vous remercie de nous laisser encore une dernière fois la parole et je la cède tout de suite à M. Patrick Telfser, Vice-Syndic.

M. Patrick Telfser :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

C'est la dernière. Plus de 18 ans que je siége au sein de l'Exécutif communal. Ce n'est pas autant que certaines personnes, mais cela fait un bail tout de même.

Comme Monsieur le Syndic l'a mentionné et comme cela avait été relaté dans la presse, je quitte mes fonctions politiques pour relever un autre défi dès le premier janvier 2023.

Une page se tourne. S'agit-il d'une promotion ? Cela n'est pas des plus importants. Dans tous les cas, je me réjouis de relever ce nouveau challenge. Avec cette nouvelle fonction, j'espère faire bénéficier la commune de ma mémoire, la connaissance des dossiers et l'historique des faits, éléments essentiels pour maintenir la pérennité et le suivi des projets en cours et à venir.

Je remercie mes collègues actuels et passés pour toutes ces années de collaboration, pour les échanges positifs, constructifs, parfois pas, mais cela fait partie du jeu.

Je remercie également tous les citoyens qui m'ont fait confiance lors de chaque réélection, 4 tout de même.

Tout cela pour dire que je ne vais pas très loin et que vous me verrez encore dans les parages à œuvrer pour le bien de notre commune et de nos citoyens.

Je vous remercie de votre confiance et votre attention et vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation avec de la satisfaction dans vos fonctions.

Joyeuses fêtes et bonne année 2023.

M. Noam Rey :

Merci également à M. Patrick Telfser pour ses mots et merci pour son engagement au nom des collègues du Conseil communal et moi-même pour toutes ces années en faveur de la collectivité. Vous avez choisi de poursuivre votre engagement d'une autre manière à l'avenir, mais on vous souhaite plein succès dans la poursuite de vos activités professionnelles futures. Et bien évidemment ce n'est pas ce soir qu'on va fêter la fin du mandat de Patrick, on va le fêter avec lui, lors de la dernière séance du Conseil communal qui a lieu la semaine prochaine le 20 décembre, à l'issue de laquelle nous prendrons le verre de l'amitié ensemble.

Avant d'éteindre le micro, je profite, au nom du Conseil communal, de remercier les membres du Législatif pour leur engagement durant cette période parlementaire qui a débuté en octobre par des séances d'information ainsi que pour votre confiance témoignée ce soir. Finalement, je profite de remercier toutes les personnes qui contribuent au quotidien par leur engagement au bon fonctionnement opérationnel de la Commune. Il s'agit des collaboratrices et des collaborateurs.

Déjà, je vous adresse, au nom du Conseil communal, mes meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Merci pour votre attention.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2022

M. Jérôme Moret remercie M. Noam Rey et prend la parole.

Mesdames, Messieurs du Conseil communal,
Chères et chers Collègues du Conseil Général,
Madame Margueron et tout le personnel de la commune,

En ces périodes de réjouissances, je vous adresse mes meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année 2023. Que ces fêtes soient riches de joie et de gaieté et que l'an prochain vous comble de bonheur et de prospérité. J'adresse également mes vœux à vos familles respectives.
Joyeux Noël et bonne année.

Je clos officiellement la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Jérôme Moret

